

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE330

présenté par

M. Tavel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – Au début de l'alinéa 14, substituer aux mots

« D'explorer le potentiel »

les mots :

« De favoriser le développement »

II. – Compléter le même alinéa par les mots :

« pour atteindre l'objectif d'au moins 1 gigawatt d'ici à 2030 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NFP vise à fixer l'objectif d'atteindre au moins 1 gigawatt de capacité installée de production d'électricité issue de l'hydrolien d'ici à 2030.

L'hydrolien produit de l'électricité grâce aux courants de marée, parfaitement connus des années à l'avance. Cette production d'électricité, tous les jours au rythme des marées, est donc parfaitement prédictible.

Le potentiel de cette énergie renouvelable est déjà largement connu : 5 gigawatts en France, au large des côtes bretonnes (passage du Fromveur) et normandes (Raz-Blanchard). D'aucuns estiment que la frilosité du gouvernement, consentant un objectif de 250 MW dans le projet de la nouvelle PPE, ne suffit pas à déclencher les investissements nécessaires au développement de cette branche des énergies marines renouvelables.

C'est pourquoi, comme le recommande notamment Hydroquest, portant le projet de ferme pilote dans le raz-blancard, nous demandons par cet amendement l'inscription dans la loi d'un objectif de capacité installée d'au moins un gigawatt d'ici 2030.